



U.C.S.A.-cgt

## La CGT de France télévisions signe l'accord collectif avec des réserves

Communiqué de Presse

La CGT de France télévisions a décidé de signer le projet d'accord collectif d'entreprise global consolidé de France télévisions.

Cette signature sera assortie d'un certain nombre de réserves portant entre autres sur le temps de travail des journalistes et des personnels techniques soumis au forfait-jours, ainsi que les dispositions applicables aux techniciens de la fabrication du Siège dont certains sont actuellement en conflit.

La détermination de la CGT a permis de rouvrir les débats sur l'accord collectif le 12 mars 2013 et de sortir de l'impasse qui faisait suite à la rupture des négociations du 31 décembre 2012.

Force est de constater que ces deux mois de négociation intensive auront permis des avancées significatives sur les salaires, la régulation sociale et les garanties collectives. Ils marquent une issue positive aux quatre années de négociation qui viennent de se dérouler.

La CGT, principale force syndicale de France télévisions, signera donc cet accord collectif comme elle l'a fait à l'INA et à TV5.

Elle entend bien s'appuyer dans un avenir proche sur cette signature pour construire une convention collective étendue à l'ensemble des salariés du secteur audiovisuel, public et privé.

Paris, le 28 mai 2013